

# Le mois

## Arts de la scène : statut des travailleurs artistiques, enjeu majeur du renouvellement des contrats programmes

Frédéric Young

Quelque trois-mille signatures en trois jours au bas d'un manifeste « Pour l'emploi artistique et pour le soutien accru aux créatrices et créateurs de la FWB » lancé par l'Union des artistes et la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), tel est le signe que la situation des travailleuses et travailleurs artistiques francophones des arts de la scène doit désormais être prise au sérieux par les autorités publiques.

La *subsidiarité*, derrière laquelle se cachent encore bien des aprioris idéologiques des années 1980, et le *laisser-faire de ce marché de l'emploi ubérisé* ne sont plus des positions politiques tenables pour le PS et le CDH au pouvoir.

Une réforme d'envergure est nécessaire si ce n'est pour des raisons éthiques au moins parce que l'Onem a cessé de jouer son rôle de perfusion silencieuse et que l'opposition de gauche surgit dans les sondages.

### Il n'y a (toujours) pas de service public du théâtre

L'histoire moderne de nos arts de la scène a produit un paysage original, extrêmement créatif, car fondé sur un cycle hyperrapide de production/consommation de projets, souvent en compétition, et sur la multiplication de lieux, *privés par nature juridique* (des asbl) et *publics par leur financement* (75 % à 95 % de subventions dans leurs recettes).

L'examen de la situation des trois dernières décennies permet d'y constater une destruction sévère de l'*emploi artistique permanent*, un phénomène qui s'est accéléré avec les transferts budgétaires vers d'autres priorités (via les désindexations notamment).

L'activité *éparpillée* du secteur ne structure quasiment aucune compagnie génératrice de stabilité pour plus de deux ou trois personnes, ni quasi aucun artiste indépendant *connu, et donc potentiellement influent*. Et les nombreuses organisations professionnelles, souvent sans ressources, incapables de s'accorder durablement sur des objectifs communs, participent-elles aussi, en toute bonne volonté, à cette vibronnante dispersion.

La légitime revendication d'autonomie artistique, la profusion de la production, sa diversité en sous-secteurs morcelés, sa qualité souvent, les quelques contrexemples d'employeurs essentiellement municipaux (Le Parc, le Théâtre de Namur, le Théâtre de Liège...), l'existence du Pacte culturel insérant les partis dans les conseils d'administration des associations subsidiées ont permis aux responsables politiques d'éviter de poser au niveau de la FWB la question de l'utilité de l'instauration d'un service public des arts de la scène, comme il en existe en matière de radiotélévision ou d'enseignement et donc de débattre démocratiquement de la plupart des questions transversales qui en découleraient.

*Chère Subsidiarité*, disions-nous. Couteuse pour qui ?

### Deux effets importants de cette histoire belge

Le « modèle belge francophone » de l'apparition du « Jeune théâtre » à la « crise des déficits » (plan Valmy Féaux), des « EGC » à « Bouger les lignes », justifierait bien sûr de développer ici analyse bien plus détaillée.

Contentons-nous de pointer deux effets en lien avec la crise de l'emploi artistique à laquelle font face, à reculons, le gouvernement de la FWB et le secteur dans son ensemble.

L'effet structurel le plus marquant est l'émergence d'un système tendant à la (sur)production et à la (sur)consommation à flux tendu de spectacles et à une organisation du travail *largement ubérisé* dans son fonctionnement professionnel et social.

Les structures asbl de production y récoltent les subsides « au nom et pour compte des projets culturels futurs des artistes », les gèrent avec une équipe permanente administrative, technique (nécessaire à la gestion des lieux) et de communication plus ou moins nombreuse, et puisent leur main-d'œuvre artistique *qualifiée* dans l'immense réservoir d'énergies et de talents que diplômement les écoles supérieures année après année.

Entre deux productions, les artistes y survivent comme bon leur semble et notamment grâce à un aménagement « en leur faveur » (*sic*) des règles du chômage (en contradiction avec son caractère *assurantiel*). *De quoi se plaignent-ils/elles ? Préféreraient-ils/elles être des fonctionnaires ?*

La situation est aggravée par le jeu de rationalités contradictoires, tournées vers l'autoproduction rapide qui ne favorisent guère la mise en réseau entre pôles productifs et surtout pas la collaboration avec les centres culturels dont le nouveau cadre décréteil les éloigne des préoccupations de la *démocratisation culturelle*.

Les spectacles font donc quelques dates à leur création, et *tournent* trop peu pour assurer aux artistes du travail en quantité et en salaires suffisants. Faute d'un modèle économique plus large et mieux

diffusé, les répétitions ne sont presque pas financées, ni l'écriture d'ailleurs.

À la marge économique, de modestes subsides ouvrent une étroite soupape aux artistes porteurs de projets qui ne sont pas admis dans les institutions, ou qui innovent dans des recoins artistiques plus *improbables* les uns que les autres.

De politique des travailleurs et des travailleuses artistiques, de politique des autrices et auteurs, de carrière artistique, ou de mise en avant vers les publics des artistes, indépendamment des institutions, il ne peut être concrètement question à un niveau global.

Il n'en est pas plus réellement question au niveau de chaque contrat programme.

### **Contrat programme : expression de trois décennies de subsidiarité, d'ubérisation et de démocratie culturelles**

Gérer des productions de qualité, engager des salariés permanents, développer une relation aux publics, entretenir des lieux ne peut pas se faire professionnellement dans l'incertitude totale d'un financement ponctuel dépendant de l'avis toujours incertain d'une commission (même si on y siège). Les forces vives du secteur ont donc revendiqué et obtenu un *modus vivendi* avec la Communauté française sous la forme de *contrats programmes* de quatre puis cinq ans, faisant se correspondre, d'un côté, un projet institutionnel et artistique pluriannuel et, de l'autre, un engagement de la FWB quant à l'octroi d'une subvention annuelle globalisée.

Ces contrats programmes portent sur des subsides de quelques 50 000 à 7 millions d'euros annuels qui, à ce jour, s'avèrent tous extrêmement limités.

Quelques indicateurs d'objectifs y sont insérés quant à l'emploi, l'emploi artistique (vaguement défini), le nombre de spectacles à produire ou à coproduire/

accueillir, la mise en résidence (*quèsaco ?*) parfois d'artistes externes, selon le projet proposé et validé par l'instance d'avis, sans que les critères de cette validation ne soient nécessairement explicites.

Les évaluations sont tardives et les chiffres optimistes quand il le faut. Les articles de presse en servent de garants... ou de censeurs impitoyables.

Outils de prévisibilité importants dans le cadre de la politique de *subsidiarité*, les contrats programmes tels qu'ils ont été pratiqués depuis plus de vingt ans décident en pratique de la vie ou de la mort professionnelle d'un lieu ou d'une équipe dans le secteur. Traités au cas par cas, dans *le splendide isolement* revendiqué par chaque projet (puisque son originalité artistique est sa raison d'être dans le paysage), ces contrats ne constituent pas une politique culturelle lisible. La manière de les attribuer, de les rédiger et de les évaluer disperse jusqu'à l'invisibilité le sens des décisions prises, comme celui des abstentions cyniques ou prudentes.

Pourtant, ils *autorisent* sans nul doute l'énorme précarité, le *déclassement socioprofessionnel*, l'*ubérisation* pour employer ce concept récent, mais éloquent, dans lesquels ont été installés les autrices et auteurs, les artistes « intermittents chômeurs », et ponctuellement contractualisés ?

Dans notre modèle belge francophone, le *statut des artistes*, c'est le chômage, plus la Smart asbl. Un non-état professionnel stigmatisant, et dévalorisant au moment de négocier un cachet, dont les modalités ont été assouplies au début des années 2000 afin de permettre d'en favoriser l'accès et d'en assurer la pérennité sans limite pour les « artistes », catégorie mal définie.

Dans notre secteur des arts de la scène (mais pas seulement), le *statut d'artiste* est une solution budgétairement performante pour la FWB : Et même *gratuite* puisque financée principalement par les cotisations des autres catégories de travailleurs et par le budget du fédéral.

Ceci suffit-il à expliquer pourquoi la FWB n'a jamais réalisé *ce cadastre des emplois du secteur*, mille fois promis au moment des élections, toujours oublié ensuite ?

### **L'Onem sonne la fin du modèle**

Prisonniers d'un marché du travail *de facto* ultralibéral, victimes et moteurs d'une rotation accélérée des personnes et des projets, les créateurs et artistes ne sont pas parvenus au cours des dix dernières années à freiner ces évolutions, ni même à faire entendre leur situation auprès des politiques, sauf pour Écolo et pour quelques parlementaires isolés.

Ils n'exigeront d'ailleurs que rarement une *autre politique*, mal équipés collectivement pour la formuler et estimant à titre individuel que l'Onem, garante de quelques centaines d'euros par mois, reste leur unique planche de salut pour se maintenir dans des métiers qu'ils ont choisis et pour lesquels ils ont été diplômés.

Paradoxalement, aujourd'hui le principal facteur de changement du modèle, c'est l'Onem.

L'anomalie réglementaire que constitue ce « statut d'artistes » ne cesse de perturber ses dirigeants, et paraît de plus en plus couteuse à ses gestionnaires. C'est que le nombre des bénéficiaires a crû avec la surproduction des projets, et que des abus ont été détectés aussi. Enfin, la majorité a changé et, semble-t-il, durablement.

Aujourd'hui, en vertu des décisions du gouvernement fédéral précédent, les

jeunes créateurs et artistes n'accèdent plus aux conditions minimales pour émerger comme chômeurs intermittents. Ils sont simplement abandonnés sans protection.

Les plus anciens se démènent pour trouver les moyens de se maintenir, poussant les contradictions de leur vie multi-activités jusqu'au « surréalisme », comme l'on qualifie chez nous bien des choses honteuses ou injustifiables.

Le gouvernement de la FWB proteste bien sûr au comité de concertation entre État fédéral et entités fédérées, promet une alliance bienveillante pour les artistes avec la Flandre libérale nationale, examine si le rapport annuel le CCAS annonce une embellie, promet une étude dans le prochain plan quinquennal de l'OPC.

La FWB, avec sa majorité PS-CDH, dispose, il faut le craindre, de peu de moyens de convaincre l'Onem de changer sa politique avant que celle-ci ne la force à changer la sienne.

Ou avant que les créateurs et artistes de qualité, affamés et démotivés, ne désertent définitivement le secteur culturel, avec les publics à leur suite.

### **De nouveaux modèles de contrats programmes**

Quelque trois-mille signataires pour changer de type de contrats programmes ? Ou pour faire sortir de l'impasse actuelle le modèle social *ubérisé* mis en place dans notre secteur culturel et audiovisuel ?

Le décret des arts de la scène, modifié il y a deux ans sous la pression du terrain, ouvre des perspectives. Et le renouvellement en une seule vague de 263 contrats programmes, pour enveloppe de près d'un demi-milliard d'euros sur la période, constitue un *momentum* de politique culturelle qui ne reviendra que dans cinq ans.

Reste à en négocier les modalités transversalement pour rétablir l'emploi artistique et développer le soutien direct aux créateurs et créatrices, et ce en lien avec une réflexion sur les évolutions des attentes et des comportements des publics au temps du numérique.

Ou à s'en abstenir comme par le passé sous couvert de la *subsidiarité*.

Qui contestera sérieusement que le moment est venu de mettre « l'artiste au centre » ?

---

### **Compteurs intelligents : quel génie sortira de la lampe ?**

---

François Grevisse, Véronique van der Planke

Entre report de risque et paternalisme technocratique, les « compteurs intelligents » d'électricité et de gaz suscitent autant de craintes pour leurs détracteurs qu'ils n'inspirent d'espoir à leurs partisans. Ils sont pourtant en phase de déploiement massif en Wallonie et ciblé en Flandre. À Bruxelles, un récent projet d'ordonnance dresse les grandes lignes du dispositif, tandis que Sibelga prévoit l'installation de 13 200 compteurs smart avant 2019.

Depuis 2009, la législation européenne a multiplié les impulsions pour forcer le déploiement des compteurs intelligents. L'objectif était de favoriser « la participation active des consommateurs au marché de la fourniture<sup>1</sup> ». Il faut entendre par là que le consommateur devrait être incité à consommer moins aux moments où l'énergie est plus chère sur les marchés de gros, quitte à reporter ce déficit de consommation sur des périodes où la production tend à être excédentaire. C'est en somme la logique des compteurs bi-horaires, poussée à son apogée. Et il faut reconnaître que l'idée

<sup>1</sup> Clean Energy Package de la Commission européenne : <http://bit.ly/2gld2QO>.

de cette « flexibilité de la demande » est séduisante : puisque la production intermittente d'énergie renouvelable est appelée à gagner en importance, et que parallèlement la capacité de production d'électricité classique non intermittente est en chute libre en Belgique, ne devrions-nous pas accepter l'idée que notre manière de consommer s'adapte à la production ? À quel prix répondons-nous inconditionnellement à la demande d'électricité ? Est-il raisonnable de maintenir des centrales qui fonctionnent moins de 40 % du temps<sup>2</sup> ?

Ainsi, le rêve futuriste de compteurs « intelligents » s'impose-t-il progressivement comme un élément clé de la politique européenne de transition énergétique. Et si certains mettent encore en doute le bilan cout-bénéfice du système, la fin annoncée de la production des compteurs classiques devait clore la question politique sur la nécessité d'y recourir.

Depuis 2016, l'idée du déploiement des compteurs intelligents se précise donc en Wallonie et en Flandre, et devrait aboutir à un déploiement effectif dès 2019. À Bruxelles, un projet de révision des ordonnances qui régissent les marchés du gaz et de l'électricité est actuellement sur la table. Il dresse les premiers contours, encore flous, de l'encadrement des compteurs intelligents et soulève de multiples questions fondamentales.

### **Le consommateur résidentiel : quel potentiel de flexibilité ?**

En 2011 déjà, une étude du Bureau européen des unions de consommateurs (BEUC) mettait en doute le potentiel des compteurs intelligents pour réduire les consommations d'énergie des ménages<sup>3</sup>, un potentiel qu'elle estimait

### **Un compteur intelligent, c'est quoi ?**

Un « compteur intelligent » d'électricité ou de gaz est « un système électronique qui peut mesurer la consommation d'énergie en fournissant davantage d'informations qu'un compteur classique et qui peut transmettre et recevoir des données à des fins d'information, de surveillance et de contrôle en utilisant une forme de communication électronique ».

En somme, il s'agit donc d'un compteur qui relève les consommations et les envoie au gestionnaire de réseau de manière automatique, par exemple heure par heure. Ce type de compteur permet également au gestionnaire de réseau de couper ou limiter la consommation à distance.

« entre 0 et 4 % dans le meilleur des cas ». Aujourd'hui, la mise en œuvre pratique du dispositif corrobore ces résultats. Aux Pays-Bas, où près de 25 % des ménages ont été équipés d'un compteur intelligent, le Bureau du plan pour l'environnement évaluait en 2016 l'économie d'énergie effective à moins d'1 %, soit nettement moins que l'économie initialement escomptée de 3,5 %. Rapporté au consommateur bruxellois moyen, cela représenterait une économie annuelle de 5 à 15 euros, des peccadilles par rapport au cout d'un compteur, vraisemblablement supérieur à 25 euros par an pendant toute la durée de vie du compteur (quinze ans).

De même, on sait que, dans des conditions optimales, les ménages se montrent capables de déplacer jusqu'à 10 % de leur charge des heures de

2 | En 2016, le facteur de charge des centrales au gaz était de 37 % (<http://bit.ly/2k3W19a>).

3 | Klopfert F., Wallenborn G., *Empowering consumers*

*through smart metering, a report for the BEUC, 2011.*

pointe<sup>4</sup>..., mais qu'en sera-t-il en conditions réelles et sur le long terme ? Atteindront-ils ces modestes sommets s'ils ne disposent ni des moyens de visualiser leur consommation depuis leur salon ni d'un accompagnement rapproché ? Ainsi que l'étaie une étude de l'Ademe<sup>5</sup>, l'agence française de l'environnement, tout porte à croire que le commun des ménages ne tirera parti de la démultiplication des mesures qu'au prix d'un accompagnement énergétique personnalisé. Un accompagnement qui produit d'ailleurs aussi des effets en dépit de tout comptage intelligent.

*Bref, en matière de « déplacement de la charge » autant qu'en matière d'économies d'énergie, les déceptions nous guettent.* En Grande-Bretagne, l'Institute of Directors a ainsi proposé en juin 2015 d'enterrer le programme de déploiement lancé en 2011 ou de le recentrer sur les ménages présentant de grosses consommations. Une approche déjà adoptée en Allemagne où les compteurs intelligents sont réservés aux consommateurs de plus de 6 000 kWh/an.

*Or, malgré la ténuité des bénéfices observés, on nous promet un avenir plus avantageux dans lequel l'automatisation et les électroménagers intelligents joueraient à leur tour un rôle crucial, commandant le démarrage ou l'arrêt de nos appareils en fonction du tarif en vigueur, de l'heure et de la demande sur le réseau. Seulement voilà, tout cela n'est encore qu'hypothétique et touchera vraisemblablement une fraction seulement des équipements et des ménages. En effet, on voit mal comment le fonctionnement de l'éclairage, du frigo et de la cuisinière pourrait être automatiquement retardé. Ni comment ces technologies atteindront les ménages qui disposent d'ores et déjà, et pour les dix années à venir, d'équipements*

électroménagers ou encore ceux qui, par nécessité économique, se tournent vers des équipements bas de gamme ou de seconde main.

À ce jour, malgré l'intérêt manifeste qu'y portent les gestionnaires de réseaux, les fournisseurs de matériel et les fournisseurs d'énergie, les bénéfices des compteurs intelligents pour les ménages ne sont donc peut-être qu'un mirage. Or, si ces bénéfices sont incertains et vraisemblablement ténus, les risques sont eux bien réels, tant en termes de protection du consommateur, de charge financière et de fonctionnement du marché, qu'en termes de vie privée.

#### **Prépaiement, coupures ou limitations à distance : les scénarios du pire**

En ouvrant de nouvelles possibilités techniques, les compteurs communicants risquent bien de fragiliser la protection des consommateurs.

Des opérations telles que *la coupure ou la limitation pourraient ainsi être réalisées à distance, accélérant et déshumanisant encore un acte technique lourd de conséquences sur la dignité humaine*. Si ce scénario est en soi préoccupant pour les ménages engagés dans une procédure de défaut de paiement, il l'est également pour ceux qui subissent une coupure sans décision de justice en raison de l'absence supposée de contrat de fourniture.

Par ailleurs, et même si cela ne semble heureusement pas participer aux intentions politiques bruxelloises actuelles, *le compteur à budget, utilisé en Wallonie et en Flandre, mais interdit à Bruxelles, pourrait être remis au gout du jour*. Les couts d'installation n'y feraient en tout cas plus obstacle, puisque le prépaiement peut faire partie des fonctionnalités de base du compteur intelligent. Pourtant, le dispositif est un véritable outil d'exclusion sociale qui conditionne l'accès à l'énergie du ménage aux seuls moyens financiers dont il

4 | *Ibid.*

5 | <http://bit.ly/2AbHajK>.

dispose en temps et en heure. En tout état de cause, on peut craindre que les informations complémentaires transmises par les compteurs communicants n'amènent les ménages déjà en privation à se rationner plus encore.

À tous ces égards, *la moindre des précautions serait d'interdire toute coupure ou limitation sans déplacement d'un technicien*. En France, la coupure est d'ailleurs d'ores et déjà conditionnée à cette règle. À Bruxelles, cela ne semble cependant pas avoir été prévu.

### **Un compteur qui tient au courant...**

Les compteurs intelligents bousculent également le respect de la vie privée, en substituant aux données annuelles issues des compteurs classiques, des données d'une indécente précision, comme les horaires d'occupation du logement et d'utilisation des équipements, le nombre d'occupants, le niveau d'équipement électroménager... le profil de consommation quart horaire se prête à toutes les interprétations, quelles qu'en soient la finalité ou la validité. En France, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) recommande ainsi que la courbe de charge ne peut être collectée que pour certaines finalités et moyennant le consentement exprès, libre, éclairé et spécifique des personnes concernées.

L'usage même que pourraient en faire les pouvoirs publics ouvre d'ailleurs la voie à une forme de « gouvernementalité algorithmique » que nous ne pouvons que redouter. On se souvient de la récente loi Tommelein du 13 mai 2016, qui permet aux institutions de sécurité sociale d'accéder aux consommations de leurs bénéficiaires pour lutter contre la fraude sociale par la voie du profilage des données<sup>6</sup>.

6 | Grevisse F. et van der Plancke V., « La fraude sociale à l'épreuve des consommations énergétiques », revue *Démocratie*, septembre 2015, [www.socialenergie.be](http://www.socialenergie.be).

### **Le choix passif de devenir un consommateur actif?**

L'avant-projet de modification des ordonnances bruxelloises gaz et électricité prévoit que « tout utilisateur du réseau peut demander que le gestionnaire du réseau de distribution s'abstienne de poser des actes à distance et de communiquer avec un compteur intelligent ». Les utilisateurs résolus à s'opposer aux fonctionnalités communicantes de leur compteur pourront donc le faire. Pour les autres, par contre, *qui ne dit mot consent*.

Cependant, l'activation de ces fonctionnalités n'est pas anodine puisqu'elle permet à Sibelga, le gestionnaire de réseau de distribution, de couper ou de limiter à distance. Elle propulse également le consommateur dans un marché vraisemblablement plus complexe, où le prix pourrait varier d'heure en heure et, pourquoi pas, en fonction de l'évolution instantanée des prix du marché<sup>7</sup>. Combien de consommateurs fragilisés, pourtant autorisés à la fois à désactiver la communication et à demander la facturation annuelle, tomberont dans le panneau d'une formule tarifaire complexe<sup>8</sup>, facturée sur une base mensuelle et potentiellement impayable au plus fort de l'hiver ? Combien d'entre eux subiront alors une limitation ou une coupure à distance ?

À contrario, si le législateur imposait un choix actif pour activer les fonctionnalités communicantes, il réduirait considérablement les risques d'une transition violente. Mieux encore, il inciterait les acteurs du marché à expliquer eux-mêmes les avantages de

7 | En Californie, le prix final de l'énergie varie d'un facteur 4 entre les heures de pointe et les heures les plus creuses.  
8 | 63 % des ménages belges disposent d'un des dix tarifs les plus chers du marché, et seuls 3 % bénéficient d'un des dix tarifs les moins onéreux (étude de la Creg relative aux portefeuilles de produit des fournisseurs d'énergie, 2017).

ces fonctionnalités au consommateur et réserverait les bénéfices du système à ceux qui souhaitent en bénéficier. S'ils en sont satisfaits, ils en deviendront les meilleurs ambassadeurs. Dans le cas contraire, le fait d'avoir posé un choix actif ne peut que rendre plus palpable le droit d'y renoncer. Quoi qu'il en soit, *pour que la possibilité de choisir soit réelle, il est impératif que les fournisseurs proposent des contrats sans communication, pour des tarifs qui ne pénalisent pas le consommateur*<sup>9</sup>.

Un choix passif peut-il vraiment répondre à l'ambition majeure des compteurs intelligents, qui est de rendre le consommateur « actif » ?

### **L'intelligence : l'apanage des compteurs ?**

Les compteurs intelligents compromettent à la fois la protection du consommateur et le respect de la vie privée. Ils n'offrent de surcroît, en dépit de leur coût important, que des perspectives floues de flexibilité ou de réduction des consommations. Il est donc légitime de les remettre en question. D'autant que leur impact sur la santé est, lui aussi, régulièrement questionné<sup>10</sup>. Est-il, dès lors, pertinent de généraliser le placement des compteurs intelligents ? Quelles devraient être les fonctionnalités de ces compteurs ? Où devons-nous nous arrêter ? Il s'agit de toute évidence de questions de société. Or les réponses qu'y apportent décideurs et acteurs du marché montrent de forts accents technocratiques. Non seulement le choix d'adopter ces compteurs témoigne d'une confiance contestable dans des techniques qui

n'ont pas encore fait leurs preuves, mais il nous est présenté comme un impératif technique dont la remise en cause semble tenir de l'hérésie. Et si l'on sait que « Sibelga y travaille » depuis des années déjà, on sait également qu'elle « en réserve la primeur au régulateur Brugel »<sup>11</sup>. L'intelligence serait-elle donc l'apanage des compteurs et de ceux qui les promeuvent ? Par ailleurs, les modalités d'adaptation et les fonctionnalités des compteurs, noyées dans le jargon et les justifications techniques, semblent parfois avoir été confisquées au consommateur qui est pourtant supposé en bénéficier. Ainsi, à Bruxelles, c'est au gestionnaire de réseau qu'il reviendra de définir les niches prioritaires de déploiement d'un dispositif dont nous ne pourrions pas refuser l'installation. De même, le gouvernement sera même autorisé à définir certaines circonstances dans lesquelles le gestionnaire de réseau peut réaliser des opérations à distance, telle que la coupure ou la limitation de puissance, nonobstant l'opposition du consommateur. La dérive technocratique atteint l'apogée du paternalisme lorsqu'elle affirme la nécessité technique de rendre le consommateur actif et de le faire par la voie d'un choix passif.

Aussi, peut-on s'étonner qu'en Belgique, les compteurs intelligents ne suscitent à ce jour qu'une opposition publique très modérée. En France, où ces compteurs sont en cours de déploiement, plus de quatre-cents communes ont d'ores et déjà voté contre « Linky », tandis que des collectifs citoyens s'organisent pour résister à son installation<sup>12</sup>.

De toute évidence, la technologie n'est jamais socialement neutre. Elle ouvre de nouvelles possibilités qu'il est nécessaire d'encadrer ou, le cas échéant, de

9 | Le Clean Energy Package mentionne que « Les États membres devraient [...] veiller à ce que les consommateurs qui choisissent de ne pas participer activement au marché ne soient pas pénalisés ».

10 | Lannoye P., *Quelques arguments pour remettre en question le compteur « intelligent »*, décembre 2015, p. 6, <http://bit.ly/2i9JFfa>; Berard N., *Sexy Linky ?*, L'âge de faire, 2016, p. 10.

11 | <http://bit.ly/2n5J93B>.

12 | <http://lemde.fr/2jN4EVS>. Voir également la fronde des communes sur <http://bit.ly/1VIH392>.

refermer. Et si l'enjeu mérite un débat démocratique, il faudra nous affranchir de toute condescendance technocratique : l'intelligence ne peut émaner que de nous et le compteur, même communicant, n'en développera pas d'autre que celle que nous y mettrons.

## Combattre la pauvreté alimentaire : un enjeu de civilisation

Olivier De Schutter

Il est décidément plus facile d'annoncer de bonnes résolutions que de les mettre en œuvre. En 2010, les États membres de l'Union européenne s'étaient engagés à réduire de 20 millions le nombre de personnes en risque de pauvreté pour 2020<sup>13</sup>. Pourtant, alors que cette échéance se rapproche à grands pas, l'agence européenne de statistiques Eurostat annonçait le 17 octobre 2017 que la pauvreté résiste. Près d'un quart de la population européenne (23,4 % exactement) se situait en risque de pauvreté en 2016, cela représente 117 millions de personnes. Or, c'est d'abord sur les achats alimentaires, seul poste du budget du ménage qui n'est que relativement compressible, que les ménages les plus précaires tentent d'économiser. Et quand même cela ne suffit plus, ils se tournent en dernier recours vers les organisations caritatives. Dans toute l'Europe, l'on s'habitue à ce que les banques alimentaires fassent partie du paysage de la protection sociale. En Belgique, le recours à l'aide alimentaire a augmenté de 17,3 % entre 2013 et 2016<sup>14</sup>.

Ce sont ces réalités que sont venus décrire les représentants de banques alimentaires, d'organisations de lutte contre la pauvreté, de services sociaux et d'organismes caritatifs pour les sans-abris, lors d'une réunion que le Panel

international d'experts sur les systèmes alimentaires durables (IPES-Food) a convoquée au Parlement européen sur le thème de la pauvreté alimentaire<sup>15</sup>. Un double consensus se dégage, apparemment paradoxal : un régime alimentaire sain reste hors de portée pour beaucoup de familles à faible revenu et, cependant, poursuivre dans la voie actuelle en encourageant une baisse des prix des denrées alimentaires, et un meilleur accès à l'aide alimentaire, conduit à l'impasse. Des prix bas et l'aide alimentaire sont, au mieux, des palliatifs. Ce ne sont pas des solutions durables.

Depuis cinquante ans, on a prétendu répondre aux attentes des familles les plus défavorisées en encourageant une production alimentaire de masse, une agriculture à grande échelle et capable par conséquent de réaliser des économies d'échelle, une logistique de grands volumes, une production standardisée, une distribution par les grandes chaînes via le canal des « hyper » et des « super » marchés. On a voulu faire peu cher car on a voulu éviter les choix politiques difficiles. L'alimentation « low cost » a fonctionné comme le substitut de fait de politiques sociales plus robustes qui auraient pu protéger les ménages les plus précaires de la pauvreté alimentaire.

Mais une prise de conscience se fait jour. Les observateurs sont à peu près unanimes à présent pour considérer que cette alimentation « low cost », issue des choix qui ont été faits dans le cadre de la politique productiviste lancée au cours des années 1960, est un échec patent. On a voulu aider les ménages pauvres à avoir accès à une alimentation à un prix abordable, façon commode de se dispenser de mettre sur pied une protection sociale qui fasse vraiment rempart à la

13 | <http://bit.ly/2gnv8F>.

14 | <http://bit.ly/2AcsXD6>.

15 | Cette consultation s'inscrivait dans le cadre d'un processus triennal de réflexion sur le développement d'un projet de « politique alimentaire commune » pour l'Europe.

pauvreté. Mais parce que les dimensions qualitatives de l'alimentation ont été négligées au nom de la réduction des coûts, ce sont ces ménages qui paient aujourd'hui le prix exorbitant de ces choix.

Car que découvre-t-on aujourd'hui ? Que l'alimentation « low cost » ne l'est, en réalité, qu'en apparence. Elle a en fait un coût exorbitant, aussi bien pour les consommateurs qui en dépendent — les personnes à faible niveau de revenus en particulier<sup>16</sup> — que pour la collectivité. Une étude récente estime que les perturbateurs endocriniens présents dans l'alimentation, en raison des pesticides utilisés dans l'agriculture conventionnelle, des emballages, des hormones de croissance dans l'élevage industriel ou des préservateurs coûtent 217 milliards par an aux pays de l'Union européenne, l'équivalent de 1,48 % du PIB européen ou 428 euros par an et par personne<sup>17</sup>. En outre, la consommation de produits alimentaires fortement transformés par des processus industriels explique largement l'explosion des taux d'obésité, et donc des maladies non transmissibles comme le diabète, les maladies cardiovasculaires et les cancers gastro-intestinaux qui y sont liés et, finalement, une espérance de vie moindre. Environ 80 % des coûts en soins de santé dans

l'Union européenne sont consacrés au traitement de ces maladies chroniques dans le développement desquelles nos régimes alimentaires ont un rôle décisif<sup>18</sup>. On a menti, au fond, au consommateur. Ces prix « bas » de la grande industrie agroalimentaire ne le sont que parce que les « externalités négatives », comme les nomment les économistes, ne sont pas répercutées sur le prix des produits sur les rayons des supermarchés, mais ce que le consommateur ne paie pas à la caisse du supermarché, il le paiera en tant que contribuable, pour effacer les conséquences environnementales et sanitaires de cette alimentation industrielle.

Ces politiques du « low cost » ont été une erreur. Le diagnostic est juste et il était temps qu'on le fasse. Mais il n'en découle pas que, pour renverser la tendance, il suffit de changer les signaux qu'envoient les prix. Il faut bien entendu augmenter les prix des boissons gazeuses sucrées<sup>19</sup>, des confiseries et des snacks à haute teneur énergétique, par une augmentation de la TVA sur ces produits qu'on hésiterait à qualifier d'alimentaires. C'est ce qu'a fait la Belgique à la suite d'autres États de plus en plus nombreux, et cela fait certainement partie de la solution<sup>20</sup>. En

16 | Dans les pays riches, où les pauvres sont frappés de manière disproportionnée par le surpoids et l'obésité, les femmes sont particulièrement exposées, à la fois car leur revenu est en moyenne inférieur à celui des hommes et parce que les hommes de classe sociale modeste ont souvent une activité professionnelle physique qui entraîne de grosses dépenses énergétiques. Les femmes en surpoids ou obèses ont souvent des enfants qui ont eux-mêmes tendance à être en surpoids ou obèses, donc à être moins productifs, mais plus victimes de discrimination. Les inégalités socioéconomiques se perpétuent donc à travers les générations par le biais du surpoids ou de l'obésité : voy. F. Sassi, *L'obésité et l'économie de la prévention : objectif santé*, Paris, OCDE, 2010, p. 83 et 84.

17 | Trasande L., Zoeller R.T., Hass U., Kortenkamp A., Grandjean P., Myers J.P., DiGangi J., Hunt P.M., Rudel R., Sathyanarayana S., Bellanger M., Hauser R., Legler J., Skakkebaek N.E., Heindel J.J., « Burden of disease and costs of exposure to endocrine disrupting chemicals in the European Union: An updated analysis », *Andrology*, 4, 2016, p. 565-572.

18 | Ces données et d'autres relatives aux impacts sur la santé des filières industrielles de l'agroalimentaire sont présentées dans un rapport que IPES-Food a présenté le 9 octobre 2017, disponible sur [www.ipes-food.org](http://www.ipes-food.org).

19 | La responsabilité des boissons gazeuses sucrées dans l'augmentation des taux d'obésité est avérée : voy. L. R. Vartanian *et al.*, « Effects of soft drink consumption on nutrition and health : a systematic review and meta-analysis », *American Journal of Public Health*, vol. 97, n° 4, 2007, p. 667-675 ; Woodward-Lopez G. and others, « To what extent have sweetened beverages contributed to the obesity epidemic? », *Public Health Nutrition*, vol. 14, n° 3, 2011, p. 599-609.

20 | La Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé adoptée en 2010 au sein de l'OMS invite les gouvernements à recourir à des taxes sur les aliments et à des subventions pour promouvoir l'adoption d'un régime alimentaire sain (doc. ONU A/66/83, par. 42). Par une loi n° 247 du 30 mars 2011 (loi relative à la taxe sur les graisses), le Danemark a imposé, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2011, une nouvelle taxe sur les graisses saturées pour toute une gamme de produits alimentaires,

contrepartie, il faut subsidier la production de fruits et légumes et en faciliter la distribution par des investissements dans la logistique. Il faut aussi rendre les produits issus de l'agriculture biologique plus abordables, en finançant les coûts liés à la certification et aux contrôles. Car le « bio » ne doit sa réputation d'être cher qu'à une double erreur comptable. La production industrielle d'aliments n'a jusqu'à présent pas été forcée d'internaliser les coûts considérables qu'elle impose à la collectivité – en dommages environnementaux, en soins de santé liés à une mauvaise alimentation ou en dépeuplement des campagnes. Quant à l'agriculture biologique, comme plus généralement l'agriculture raisonnée ou agroécologique, elle n'est pas récompensée des services qu'elle rend. Démocratiser le bio, lui permettre de rompre avec cette image élitiste qui lui est encore accolée, doit faire partie des priorités.

Toutes ces mesures sont urgentes. À moins qu'on aligne mieux les prix sur les coûts sociaux réels, c'est-à-dire

---

en partant du constat que le remplacement de graisses saturées par des acides gras poly-insaturés réduit le risque de maladies cardiovasculaires (Astrup A. *et al.*, « The role of reducing intakes of saturated fat in the prevention of cardiovascular disease: where does the evidence stand in 2010? », *American Journal of Clinical Nutrition*, vol. 93, n° 4, 2011, p. 684-688). Il a ensuite dû revenir sur cette mesure sous la pression du secteur concerné. Mais d'autres États de l'Union européenne ont suivi cet exemple. En Hongrie, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011, une taxe est perçue sur les produits contenant « trop » de sel, de sucres ou de graisses, c'est-à-dire sur la « malbouffe », tandis que les taxes sur les sodas ont augmenté de 10 %. Toujours en 2011, la Finlande a augmenté la TVA sur les confiseries et les boissons gazeuses sucrées. La France a introduit une taxe sur les boissons contenant des sucres ajoutés; le gouvernement français a cependant dû renoncer, en novembre 2012, au projet d'introduire une taxe (dite « taxe Nutella ») sur l'huile de palme. Ces développements sont examinés dans le rapport soumis par le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Olivier De Schutter, à la dix-neuvième session du Conseil des droits de l'homme (doc. ONU A/HRC/19/59, 26 déc. 2011, para. 39), et par E. van Nieuwenhuyze, *Regulating Nutrition and Health Claims: EU Food Law's Poisoned Chalice?*, thèse de doctorat présentée à la Faculté de droit de l'université catholique de Louvain (dir. P. Nihoul), non publiée, mars 2015, p. 489-490.

sur les coûts environnementaux et de santé des produits alimentaires transformés issus des filières industrielles. Les ménages les plus pauvres peuvent continuer d'être tentés de se rabattre sur les solutions apparemment les plus abordables, celles qu'offrent les circuits alimentaires industriels, champions des économies d'échelle et de la production de masse, mais dont l'offre en aliments ultra-transformés, conserves et plats préparés est généralement trop riche en calories, en graisses, en sucres ajoutés et en sel<sup>21</sup>. Obliger les filières de production agroalimentaire industrielle à prendre en compte les coûts que leur manière de produire impose à la collectivité – à internaliser les externalités négatives, comme l'expriment les économistes – permettrait en outre aux filières plus durables d'être plus compétitives. Le recours aux taxes et l'orientation des subventions ont donc un rôle essentiel à jouer.

Ces efforts ne doivent cependant pas détourner l'attention de l'essentiel à savoir l'augmentation des salaires les plus bas et des aides sociales ainsi qu'une répartition plus égale du temps de travail dans la société, afin que tout le monde puisse y être pleinement intégré. Mais en outre et surtout, pour indispensables qu'ils soient, ces efforts ne déboucheront sur des résultats tangibles, et n'amèneront un véritable changement de cap, que s'ils s'accompagnent d'une démarche plus ambitieuse, qui provoque une véritable révolution culturelle dans nos manières de nous alimenter.

---

21 | À l'inverse, les études disponibles montrent que l'introduction d'une taxe sur les boissons ou aliments les moins sains peut avoir un impact significatif sur la consommation: une taxe de 10 % sur les sodas entraîne ainsi en moyenne une baisse de 8 à 10 % des achats de ces boissons, et la baisse est surtout importante parmi les ménages précaires: voy. Andreyeva T. *et al.*, « The impact of food prices on consumption: a systematic review of research on the price elasticity of demand for food », *American Journal of Public Health*, vol. 100, n° 2, 2010, p. 220.

Les liens entre précarité socioéconomique, alimentation et santé sont en effet complexes et ne se laissent pas réduire à la seule question de l'offre que l'on stimule, de la demande que l'on crée ou des prix qui relient l'une à l'autre. Car si on laisse de côté le bio, manger sainement, en cuisinant des produits frais et de saison, notamment des légumes, et en modérant sa consommation de fritures, de confiseries et de viande rouge, cela ne coûte pas nécessairement plus cher. Cela demande, en revanche, du temps et de l'organisation, dont les personnes au statut le plus précaire, qui enchainent parfois plusieurs petits boulots sur la journée et que de longues navettes séparent parfois de leur lieu de travail, ne disposent pas toujours. Cela exige aussi un savoir culinaire, comment préparer des légumes, par exemple, qui est en voie de disparition rapide. Et cela suppose une motivation qu'il n'est pas toujours facile de trouver quand l'on vit seul ou en famille monoparentale, surtout lorsque les membres de la famille ont des horaires différents et variables. La pauvreté alimentaire, c'est parfois une question de pouvoir d'achat, mais c'est aussi, et peut-être surtout, une question de mode de vie, d'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle, et d'information.

L'explication seulement par les prix ne suffit pas non plus pour une autre raison. Ce n'est pas seulement le niveau socioéconomique de la famille qui explique les choix alimentaires et les conséquences que ces choix entraînent sur la santé, c'est aussi le quartier où l'on vit. Même les ménages relativement plus à l'aise financièrement courent un risque plus élevé d'obésité et de diabète s'ils résident dans une zone urbaine socioéconomique défavorisée. Cela peut tenir à plusieurs facteurs. L'offre alimentaire dans ces quartiers peut être de moins bonne qualité. Bien que l'on ne puisse

sans doute pas évoquer, en Europe continentale, ces « déserts alimentaires » qui caractérisent certaines villes d'Amérique du Nord ou de Grande-Bretagne, il existe des quartiers moins bien desservis tels que certains quartiers du centre de villes de taille moyenne comme Liège ou de villages<sup>22</sup>, où il est difficile de trouver des produits frais, variés et de qualité<sup>23</sup>. Et le temps peut manquer pour se déplacer afin de faire ses courses ailleurs, d'autant plus que les transports en commun peuvent être peu aisés à emprunter ou trop chers. Les normes sociales dans ces quartiers peuvent ne pas favoriser une bonne alimentation et les mauvaises habitudes alimentaires peuvent se transmettre, de proche en proche, à l'échelle locale, ce qui peut justifier que l'on parle de l'obésité comme d'une « épidémie », même si l'usage du mot reste de l'ordre de la métaphore. Enfin, un quartier défavorisé, c'est souvent un quartier où les emplois sont rares et où la plupart des actifs perdent beaucoup de temps, parfois plusieurs heures par jour, à se déplacer du lieu où ils habitent vers le lieu où ils travaillent. Comment, dans ces horaires pressés, au cours de ces soirées où l'on rentre épuisé d'avoir travaillé, accorder à la préparation du repas du soir l'attention qu'il mérite ?

Il n'est pas acceptable qu'en Europe aujourd'hui, être pauvre continue de constituer un risque pour la santé. Mais pour sortir de la culture alimentaire que cinquante années de productivisme ont façonnée, transformant nos goûts et jusqu'à nos manières de table, il faudra davantage qu'une réorientation des subsides, une utilisation intelligente de l'outil fiscal et quelques campagnes d'information. Il faudra faire de l'alimentation une question de civilisation. Réapprendre à cuisiner. Y prendre plaisir,

22 | <http://bit.ly/2AaU8xJ>

23 | <http://bit.ly/2zuj8gl>; <http://bit.ly/29iWf7w>.

le vivre comme une diversion et non pas comme une corvée. Se rappeler que les repas sont un moment de convivialité. Retrouver le plaisir des saveurs. Prendre le temps de découvrir des légumes oubliés. Renouer le lien social, à travers la cuisine et l'alimentation. Bref, replacer l'alimentation comme élément de notre culture, et ne plus la voir seulement comme une nécessité physiologique. Non pas la médicaliser, mais se la réapproprier et en faire une composante de nos modes de vie.

C'est un effort de longue durée. Mais il est plus que temps que l'on aille au-delà de l'aide alimentaire et des solutions d'urgence pour les plus pauvres, pour permettre à chacun et chacune, quels que soient son niveau de revenus, son niveau d'études ou son statut professionnel, d'avoir accès à une alimentation adéquate. Cela suppose de replacer l'alimentation comme composante de notre civilisation et de lui reconnaître la place centrale qu'elle mérite.